**Michel Foucault**

Deux exemples tirés de son œuvre permettent d’illustrer ce point.

 **Le pouvoir comme processus diffus**

Dans son *Histoire de la folie à l’âge classique* (1961), **Foucault** tente d’analyser l’évolution du traitement de la folie par la société. Durant le moyen-âge et la renaissance, le « *fou*» est totalement inséré dans la société et il possède un authentique rôle qui lui est reconnu. Au milieu du XVIIème siècle, une rupture s’opère ; désormais, la règle est d’enfermer les fous, les homosexuels et autres « *parasites*» en les enchaînant. En France, la création de l’hôpital général de Paris en 1657 correspond explicitement à ce dessein. Il n’est alors nullement question de soigner les fous mais de les retirer de la société pour éviter l’agitation sociale et de les mettre au travail forcé. Au-delà Foucault perçoit un autre ressort plus puissant : le rationalisme classique triomphant cherche à exclure la déraison ou, si l’on préfère, la raison bannit son autre, son ombre inquiétante. Au cours de la Révolution française, une nouvelle rupture émerge : désormais, les fous seront libérés de leurs chaînes mais seront soumis à l’emprise des médecins et bientôt des psychiatres. Il s’agit de « *guérir*» le fou en s’appuyant sur le triomphe du savoir médical. Ainsi naît l’asile dont la structure reflète la volonté de maintenir un ordre social et moral : le médecin n’est pas là pour connaître la folie ou la soigner mais pour maîtriser les fous qu’il réduit à l’état de choses. Il est donc surtout mandaté par la société pour maintenir l’ordre.

Dans *Surveiller et Punir* (1975), **Foucault** analyse la naissance de la prison en replaçant cette nouvelle forme d’enfermement dans le cadre plus vaste de l’évolution de la société moderne et du développement du contrôle social. Foucault évoque ainsi d’autres institutions comme l’école, l’armée… Jusqu’au milieu du XVIIIème siècle, les condamnés sont bannis ou suppliciés. Les supplices sont extrêmement codifiés et Foucault analyse ces rites, non comme la manifestation d’une rage sans règle, mais comme la manifestation politique et sociale de la toute-puissance du souverain. Mais ces techniques ont leurs limites : d’une part, la suppression des condamnés est économiquement contre-productive ; d’autre part, le peuple prend parfois peur face à ces manifestations de la toute-puissance royale et devient solidaire des condamnés ou se révoltent ; enfin, les **Lumières** (**Beccaria**, **Bentham**, **Rousseau**, **Voltaire**…) critiquent ce système et cherchent à l’humaniser (dans cette perspective, l’invention du docteur **Guillotin** visait à rendre la mort moins cruelle). Avec les **Lumières**, une nouvelle économie et une nouvelle philosophie de la peine émergent : punir ne signifie plus la vengeance du souverain mais défendre la société car, dans le cadre des théories contractualistes, c’est toute la société qui s’estime victime par le viol du pacte fondamental (des règles de base). Durant la Révolution, l’emprisonnement reste une peine exceptionnelle dans l’arsenal uniquement pour les atteintes à la liberté individuelle (rapt…), pour les abus de liberté (désordre, violence) ou pour les cas impliquant le travail forcé. Pourtant, dès le code pénal de 1810, la prison est devenue la peine de principe. Plus globalement, entre 1780 et 1830, toute l’Europe adopte ce système. Ce nouveau dispositif repose, selon Foucault, sur trois technologies :

* **La surveillance**: l’observation par le regard doit engendrer une contrainte sur les comportements. Cette technique se rencontre dans les ateliers de production avec le contre-maître, dans l’école avec les meilleurs élèves surveillant les autres… Dans l’univers carcéral, on recherche une architecture permettant la surveillance constante. C’est ainsi que le philosophe utilitariste écossais **Jeremy Bentham** envisage l’élaboration d’un « *Panopticon* », bâtiment sphérique divisé en cellules individuelles avec en son centre une tour permettant de voir sans être vu. **Foucault** y voit l’emblème du dispositif disciplinaire dans la société moderne.
* **La norme**: le pouvoir est consolidé par des normes qui tout au long du XIXème siècle envahissent le champ social. Les normes vont plus loin que la simple loi car elles forgent des modèles de comportement tout en tolérant une échelle d’application, un jeu de degré dans son respect. La norme est le support d’un processus de « *normalisation*», de réintégration dans le « *normal*» ou d’exclusion dans le « *pathologique*».
* **L’examen**: **Foucault** désigne ainsi différents rituels permettant au pouvoir d’asseoir son emprise en s’adossant à un savoir. Par exemple, les hôpitaux étaient religieux jusqu’au XVIIème siècle et les médecins n’y pénétrèrent que pour examiner les cas les plus graves. Plus tard, cet examen se généralisa d’autant qu’il devint une procédure de formation contribuant à la naissance de l’approche clinique. Le médecin devint le cœur et l’âme de l’hôpital exerçant seul le pouvoir, marginalisant ainsi les fondateurs. Selon **Foucault**, l’examen a une autre finalité : « *L’examen est au centre des procédures qui constituent l’individu comme effet et objet de pouvoir, comme effet et objet de savoir. C’est lui qui, en combinant surveillance hiérarchique et sanction normalisatrice, assurent les grandes fonctions disciplinaires de répartition et de classement…*».

**Foucault** montre dans ces deux exemples que le pouvoir est créateur ; il invente ou transforme des technologies disciplinaires, des savoirs disciplinaires sans se borner dans le rôle négatif de censure. En même temps, son caractère diffus apparaît nettement : le pouvoir est fonction de l’ensemble de la société et non pas des qualités personnelles de ses « *détenteurs*» officiels.

 **Le pouvoir comme mode d’action réfléchi**

À première vue, l’ensemble de l’analyse du pouvoir par **Foucault** semble reposer sur une hypothèse répressive. Pourtant, la thèse de **Foucault** est exactement inverse.

Commençons par regarder ce que le pouvoir n’est pas. Tout d’abord, le pouvoir n’est pas la violence. En effet, « *le trait distinctif du pouvoir, c’est que certains hommes peuvent plus ou moins entièrement déterminer la conduite d’autres hommes – mais jamais de manière exhaustive et coercitive. Un homme enchaîné et battu est soumis à la force que l’on exerce sur lui. Pas au pouvoir*». A la fin de sa vie, **Foucault** a précisé ce point de la manière suivante : « *Est-ce que cela veut dire qu’il faille chercher le caractère propre aux relations de pouvoir du côté d’une violence qui en serait la forme primitive, le secret permanent et le recours dernier – ce qui apparaît en dernier lieu comme sa vérité, lorsqu’il est contraint de jeter le masque et de se montrer tel qu’il est ? (…) Une relation de violence agit sur un corps, sur des choses : elle force, elle plie, elle brise, elle détruit… elle n’a donc auprès d’elle d’autre pôle que celui de la passivité ; et si elle rencontre une résistance elle n’a d’autre choix que d’entreprendre de la réduire. Une relation de pouvoir, en revanche, s’articule sur deux éléments qui lui sont indispensables pour être justement une relation de pouvoir : que « l’autre » (celui sur lequel elle s’exerce) soit bien reconnu et maintenu jusqu’au bout comme sujet d’action*».

Ensuite, le pouvoir n’est pas réductible à la domination. « *Par pouvoir, je n’entends pas un système généralisé de domination exercée par un élément ou un groupe sur un autre…* » écrit **Foucault**. « *L’analyse en termes de pouvoir ne doit pas postuler, comme donnée initiale, la souveraineté de l’État, la forme de la loi ou l’unité globale d’une domination. Celles-ci n’en sont plutôt que les formes terminales* ». Un peu plus loin, **Foucault** ajoute : « *il n’y a pas, au principe des relations de pouvoir, une opposition binaire et globale entre les dominateurs et les dominés… Il faut plutôt supposer que les rapports de force multiples qui se forment et jouent dans les appareils de production, les familles, les groupes de plus en plus restreints, les institutions servent à de larges effets de clivage*» (**Michel Foucault**, *Histoire de la sexualité*, Tome 1 – La volonté de savoir, Paris, Gallimard, coll. « tel », 1994, pp 121-124). Le pouvoir génère des résistances multiples non unifiées qui peuvent malgré tout se sédimenter. Mais la domination est bien plutôt le résultat de stratégies et rapports de forces sédimentés non pas la source du pouvoir. Dans le prolongement, **Foucault** congédie la thèse de la « *servitude volontaire*» qui serait à la racine du pouvoir selon une longue tradition intellectuelle inaugurée par **La Boétie** et reprise par **Hegel** (la dialectique du maître et de l’esclave). Au contraire, le pouvoir suppose la liberté même si l’expression de cette dernière est erratique, sporadique.

Enfin, le pouvoir n’est pas la répression car cette notion inadéquate ne permet pas de rendre compte de l’inventivité du pouvoir.

Continuons, dès lors, par esquisser ce que le pouvoir est. Tout d’abord, « *le pouvoir n’existe qu’en acte*». Il peut s’adosser à des structures qui le rendent possible mais il est fondamentalement exercé par quelqu’un sur quelqu’un d’autre (donc entre hommes, entre sujets libres non sur des choses).

Ensuite, le pouvoir relève de la stratégie. Cela entraîne deux conséquences : d’une part, il n’existe pas de pouvoir sans résistances multiples, éclatées, dispersées ; d’autre part, les stratégies sont extrêmement mobiles, évolutives et formulées à un niveau micro par les acteurs éventuellement cyniques. Dans ce cadre, le pouvoir (au niveau macro) est le résultat involontaire de « *micro-stratégies*» formulées localement qui s’entre-choquent les unes les autres. Personne ne maîtrise réellement cette dynamique.

Enfin, le pouvoir peut être caractérisé comme « *un mode d’action sur les actions*». Dans un passage remarquable, **Foucault** précise : « *L’exercice du pouvoir consiste à « conduire des conduites » et à aménager la probabilité. Le pouvoir, au fond, est moins de l’ordre de l’affrontement entre deux adversaires, ou de l’engagement de l’un à l’égard de l’autre, que de l’ordre du « gouvernement ». Il faut laisser à ce mot la signification très large qu’il avait au XVIème siècle. Il ne se référait pas seulement à des structures politiques et à la gestion des États ; mais il désignait la manière de diriger la conduite d’individus ou de groupes : gouvernement des enfants, des âmes, des communautés, des familles, des malades. Il ne recouvrait pas simplement des formes instituées et légitimes d’assujettissement politique ou économique ; mais des modes d’action plus ou moins réfléchis et calculés destinés à agir sur les possibilités d’action d’autres individus. Gouverner en ce sens, c’est structurer le champ d’action éventuel des autres*» (**Michel Foucault**, « *Questions et Réponses*» *in* H. Dreyfus et P. Rabinow, *op. cit.,* p 314).